

VOS VACANCES À LA CARTE!

Présentation de l'offre de séjours :
Mercredi 12 avril
de 14h00 à 17h30
Foyer des Jeunes Travailleurs
rue Salvador Allende - 23000 Guéret

POUR UN WEEK-END, QUELQUES JOURS OU PLUS, COMPOSEZ VOS VACANCES À LA CARTE AVEC LES CENTRES DE VACANCES GÉRÉS PAR LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA CREUSE, VOUS Y SEREZ COMME CHEZ VOUS !
NOUS ORGANISONS POUR VOS ENFANTS, LES COLOS OU CLASSES DE DÉCOUVERTE.
MAIS NOS CENTRES SONT ÉGALEMENT OUVERTS TOUTE L'ANNÉE POUR DES SÉJOURS EN FAMILLE OU EN GROUPE.

LE CENTRE DE SUPER-BESSE

Situé dans la station familiale du même nom, connue pour les sports d'hiver, c'est aussi un excellent lieu pour les vacances estivales - randonnées en moyenne montagne, découverte du patrimoine médiéval, de la vie pastorale, des volcans, etc.
Formules pension complète ou demi-pension, cuisine auvergnate soignée.
Semaines ou week-ends à thème avec animation, visites guidées, etc.

La chaleur d'une équipe de la montagne !

LE CENTRE DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

Situé dans un parc de 2ha, votre centre dans cette station balnéaire familiale vous offre à 100m de la plage toutes les activités sportives et de détente (piscine, tennis, terrain de jeux).
Formules pension complète ou demi-pension, cuisine de bord de mer soignée.
Semaines ou week-ends à thème, pour des escapades hors saison à portée de tous.
Vie du Centre tournée vers le grand air, convivialité et ambiance garanties.



Nouvelles brochures 2006
Demandez-les vite !

Réservez dès maintenant !
05 55 61 44 15



Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse
E-mail : vacancesfol23@wanadoo.fr

le magazine de la Creuse



Budget tendu



ACTIONS
ENM : bientôt l'heure de la reconstruction



INITIATIVES
"Drones" d'avions à Lépaud



CULTURES
Le Musée de Guéret : sort de sa réserve



le magazine de
la Creuse

Magazine édité par le Conseil Général
Hôtel du Département
BP 250
23011 GUERET Cedex
Tél. : 05.44.30.23.23. - Fax : 05.44.30.23.29.
Site Internet : www.cg23.fr

Directeur de la publication :
Jean-Jacques LOZACH.
Responsable de la rédaction :
Jean-Luc OZIOL.

Textes :
Claire TIXIER, Jean-Luc OZIOL.

Photos :
Délégation régionale Fondation du
Patrimoine (p.20 et 21), Claire TIXIER,
Muriel VILLEJOURBERT, Jean-Luc OZIOL.

Maquette : Canôé
23000 LA CHAPELLE-TAILLEFERT
Tél. : 05.55.51.22.62.

Impression : Fabrègue imprimeur
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Distribution : La Poste

Tirage : 63.000 exemplaires

ISSN 1632-9864
Dépôt légal : à parution

La réalisation de ce numéro
du "Magazine de la Creuse" a coûté
0,11€ (0,65 F) par habitant.

UNE IDÉE ? UNE SUGGESTION ? Quatre possibilités

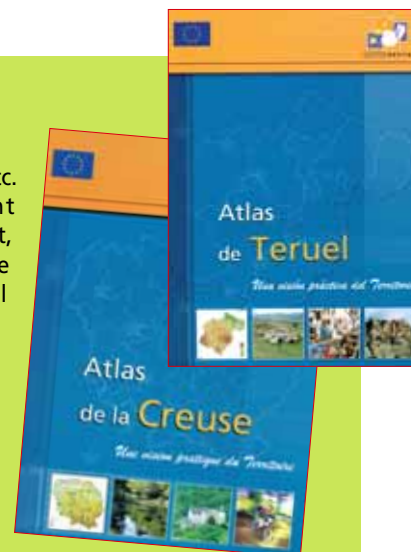
"Le Magazine de la Creuse" est un journal d'information sur la Creuse et pour les Creusois. Vous avez une idée, une suggestion de reportage ?

"Le Magazine de la Creuse" vous offre quatre possibilités de les faire connaître à la rédaction :

- par courrier : "Le Magazine de la Creuse", Hôtel du Département, BP 250, 23011 GUERET Cedex ;
- par téléphone : 05 44 30 23 26 ;
- par fax : 05 44 30 23 29 ;
- par Email : jloziol@cg23.fr

SOMMAIRE

-  **DOSSIER** p. 4-10 / BUDGET 2006
■ **Difficile mais volontariste**
-  **TRIBUNE LIBRE** ■ **L'expression des groupes politiques**
-  **ACTIONS**
p. 12-13 / ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
■ **Le projet de nouveau bâtiment lancé**
p. 14-15 / ENFANCE
■ **Le souci d'agir en concertation**
p. 16-17 / DÉPENDANCE
■ **Quand la Creuse innove**
-  **INITIATIVES** p. 18-19 / DRONES À LÉPAUD
■ **Une première nationale**
-  **RACINES** p. 20-21 / PATRIMOINE
■ **C'est aussi vous !**
-  **CULTURES** p. 22-23 / MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE
■ **Guéret sort de sa réserve**



Atlas de la Creuse : la nouvelle édition

L'histoire est celle de deux territoires, s'associant dans le cadre d'un programme européen : la province espagnole de Teruel et le département de la Creuse. Le résultat de cette coopération est la publication de leurs atlas respectifs. L'ouvrage creusois est un outil pédagogique, une carte de visite agréable et riche d'une multitude d'informations. Il représente surtout une photographie de la réalité creusoise actuelle, reflétant ses faiblesses mais aussi ses forces. Édité à 10.000 exemplaires, cette version refondue et modernisée d'un précédent opus présente les évolutions démographiques, économiques, touristiques... Il est disponible gratuitement, par le biais des établissements scolaires, des mairies, de la Bibliothèque Départementale de la

Creuse, des associations, etc. Pour ceux qui disposent d'une connexion à Internet, il est également en ligne sur le site du Conseil Général : www.cg23.fr

Pour tous renseignements :
Mission Europe du Conseil
Général de la Creuse
Tél. : 05.44.30.25.17

Aggravation

La préparation du budget primitif du Conseil Général, qui fait l'objet du dossier du présent numéro du Magazine de la Creuse, n'aura jamais été aussi compliquée que cette année. Initialement prévue en décembre, la session budgétaire de notre assemblée ne s'est finalement tenue que fin mars. Cette longue période d'incertitudes a vu les élus et les services du Département faire, défaire et refaire les calculs. En dépit de tous leurs efforts, ils n'ont évidemment pas changé le plomb en or et une évidence s'impose : nos marges de manœuvre sont réduites.

D'aucuns pourront persifler sur le fait que notre discours n'est pas nouveau. Mais y a-t-il des raisons d'en changer ? La Creuse a des difficultés structurelles - sa situation démographique et économique - qui ne sont contestées par personne. Et chaque fois que l'État décide de confier de nouvelles compétences aux départements, les charges qui en découlent

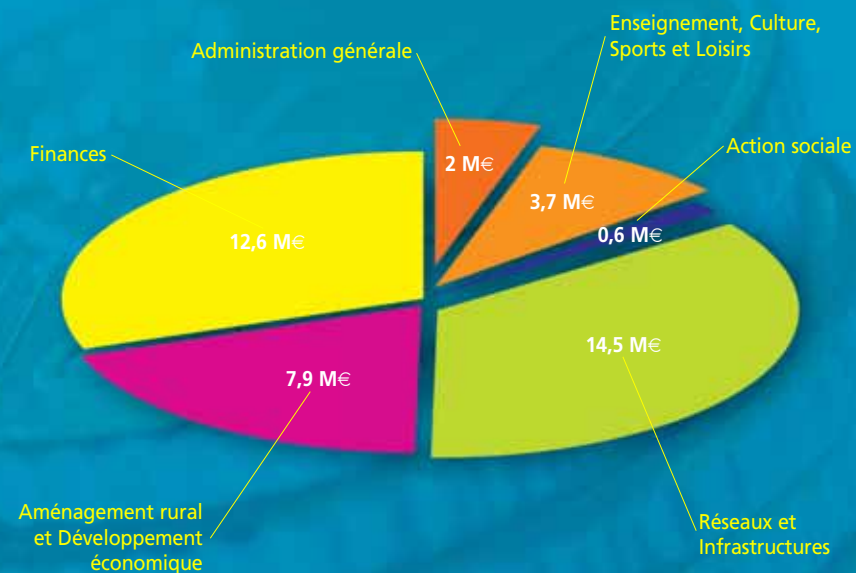
sont plus lourdes pour les territoires en difficulté que pour ceux qui ont encore des marges de manœuvre liées à leur puissance économique. C'est logique. Ce n'est pas nouveau. Cela s'est simplement aggravé ces dernières années, avec l'accélération du mouvement décentralisateur non compensé par l'État.

Jamais, par exemple, nous n'avions connu la solidarité nationale "à l'envers". La voilà, la nouveauté, et elle n'est guère plaisante ! La refonte du concours de solidarité de l'APA s'est traduite, pour ce qui nous concerne, par un doublement, entre 2003 et 2006, de la charge nette restant à assurer par le Département. La récente réforme de la DGF (dotation globale de fonctionnement) nous laisse, quant à elle, interloqués : la Creuse reçoit de l'État une DGF qui évolue plus faiblement que la moyenne nationale ; elle est classée au 57^{ème} rang, ce qui laisserait croire que nous sommes entrés dans les 40 départements les plus riches de France !

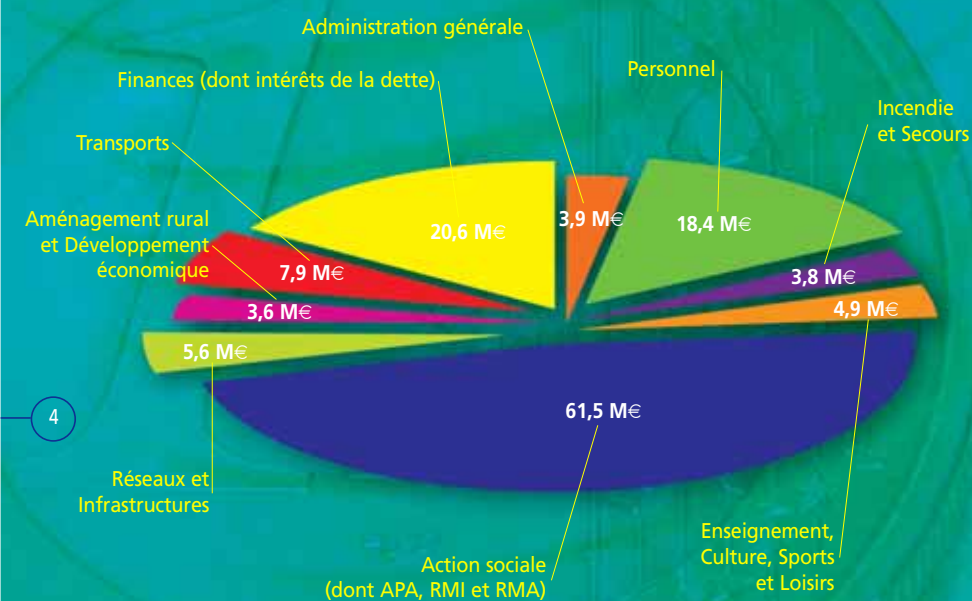
Voilà pourquoi ce budget 2006 aura été si difficile à mettre sur pied. Voilà aussi pourquoi nous avons dû renoncer au projet d'extension du Musée départemental de la Tapisserie tel qu'il était initialement prévu. L'État s'étant contenté d'engagements verbaux sans donner aucune assurance écrite quant à sa participation, il n'était pas question de courir le moindre risque. Nous allons nous rabattre sur une solution a minima, où il s'agira de réaliser les mises aux normes nécessaires, dans le cadre d'une enveloppe que nous pouvons encore maîtriser. C'est un choix pénible, mais nous prenons nos responsabilités : celles de n'engager que les dépenses que nous savons pouvoir tenir.

Bonne lecture.

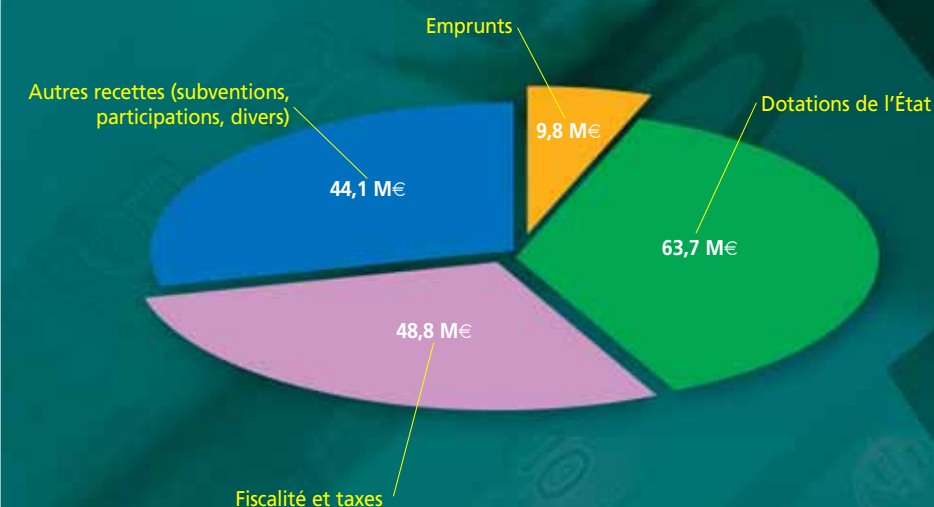
Jean-Jacques LOZACH
Président du Conseil Général



41,3 M€
Dépenses d'investissement



130,2 M€
Dépenses de fonctionnement



171,5 M€
D'où viennent les recettes ?

BUDGET 2006

Marges restreintes

Investissements maintenus au niveau de 2005, charges de fonctionnement en forte croissance du fait des compétences transférées par l'État : le budget primitif 2006 du Département ressort à 171,5M€. Une augmentation de plus de 7% par rapport à 2005 qui ne signifie pas que le Conseil Général voit augmenter ses marges de manœuvre, bien au contraire.

Année après année, le Département voit son budget s'accroître, à la fois parce que l'État lui transfère de nouvelles compétences et parce que le poids de certaines d'entre elles ne cesse de s'alourdir. Le Conseil Général y trouve-t-il des souplesses supplémentaires pour réaliser les investissements nécessaires au développement et à la dynamisation du territoire creusois ? Malheureusement pas.

Ainsi le budget primitif 2006 traduit-il une nouvelle croissance - 171,5M€ contre 160M€ en 2005 (150M€ en 2004) - qui s'explique exclusivement par l'augmentation de la section de fonctionnement : 130,2M€ contre 118,3M€ en 2005 (110M€ en 2004). La section d'investissement, elle, fait du sur-place : 41,3M€ contre 42M€ en 2005 (la différence apparente s'explique par de nouvelles règles de comptabilité mais les investissements réels sont de même niveau), et 40M€ en 2004.

La croissance du budget de fonctionnement du Département trouve sa principale explication dans celle du budget de l'action sociale, dont tous les champs d'intervention cumulés aboutissent à un bond de 8M€ par rapport à l'an dernier. Cette situation est surtout problématique lorsqu'on examine les recettes de fonctionnement. Où l'on constate que les incertitudes relatives aux compensations de l'État en matière d'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et de RMI ne sont pas levées, bien au contraire (voir page 6). En dépit des efforts consentis pour maîtriser les dépenses de personnel, dont la part dans le budget de fonctionnement est en constante diminution, le phénomène constaté ces

dernières années ne se dément pas en 2006 : les marges de manœuvre du Conseil Général sont faibles et se réduisent d'année en année.

C'est pourquoi, l'État n'ayant pas confirmé son engagement à hauteur de 3M€ pour le financement du projet d'extension du Musée départemental de la Tapisserie, il a été décidé de renoncer à ce projet et de se tourner vers un programme plus modeste, mais en rapport avec les capacités du Département. Parallèlement, il a été décidé de recourir à un effort fiscal de 7 points, tout en maintenant le recours à l'emprunt au même niveau que les années précédentes, afin de poursuivre l'effort de maîtrise de la dette départementale.

Effort particulier sur les routes

En effet, la "gestion en bon père de famille" a une limite : renoncer à toute forme d'investissement serait une façon de renoncer à toute ambition pour la Creuse et de ne pas répondre aux attentes de ses habitants. C'est pourquoi, si la part des investissements dans le budget 2006 ne connaît pas de progression, elle est maintenue à son niveau de l'an dernier. On notera l'effort particulier dont bénéficie le budget des routes puisque 2005, qui était pourtant une année record en la matière, est dépassée : 11,7M€ contre 11M€ (voir pages 8 et 9). Parallèlement, le Département consacrera 1,7M€ à des travaux nouveaux dans les collèges, tandis que cette année 2006 sera également celle de l'achèvement du plan de résorption des zones blanches de téléphonie mobile.

Dotations de l'État : le compte n'y est pas

Si le budget primitif 2006 a été si long et difficile à préparer - prévue initialement en décembre 2005, la session budgétaire n'a pu avoir lieu que fin mars 2006 - c'est en raison des incertitudes sur les recettes émanant de l'État. Plusieurs dotations importantes ne sont pas à la hauteur de ce que le Département serait en droit d'attendre, en raison notamment de réformes qui lèsent la Creuse.

La charge nette de l'APA : En 2003, afin de faire face aux difficultés rencontrées par un certain nombre de départements pour le financement de l'APA, en tête desquels la Creuse joua d'ailleurs un rôle décisif, une dotation de solidarité avait été créée, s'ajoutant à la dotation globale. Cette disposition permettait de limiter la charge nette des départements bénéficiaires à 21% de leur potentiel fiscal. Depuis, le Gouvernement a porté ce seuil à 30%, augmentant la charge pesant sur les finances départementales. Ainsi, en 2003, la charge nette de la Creuse était plafonnée à 4,062M€ ; en 2006, elle aura plus que doublé, avec 8,175M€ ! Le Président du Conseil Général a adressé deux courriers - 8 novembre 2005 et 30 janvier 2006 - au ministre Philippe Bas, afin d'obtenir l'abaissement du seuil à 25% du potentiel fiscal ; sans réponse à ce jour.

Nouvelle DGF : La dotation globale de fonctionnement est une recette essentielle pour le Département. Elle est divisée en trois parties ; deux ont été réformées, au détriment de la Creuse. C'est le cas avec la suppression de la DGE 1ère part et le transfert de son produit en dotation de compensation de la DGF. Indexée sur la longueur de voirie et le potentiel fiscal, la DGE 1ère part était très intéressante pour l'équipement des départements ruraux. Avec le nouveau mode de calcul, la Creuse perd pas moins de 760.000€.

Même chose avec la DFM (dotation de fonctionnement minimale), versée aux départements ruraux. 40 départements supplémentaires sont éligibles à ce dispositif, ce qui fausse complètement les données. Ainsi, la dotation de la Creuse progresse-t-elle de 3,2% par rapport à 2005, quand l'enveloppe de la DFM grossit de 12,6%.

Au final, la DGF de la Creuse s'élève à 48M€, marquant une progression de seulement 2,6%, alors que le taux moyen garanti par la Loi de Finances est de 2,73%. Ce qui place notre département au 57ème rang national pour la DGF. Comme si la Creuse faisait partie des 40 départements les plus riches !



ÉDUCATION

Moderniser, encore et toujours

La prise en charge de tout l'aspect matériel des collèges est une des missions les plus nobles du Conseil Général. Les travaux de rénovation et l'installation de matériels performants favorisent les conditions d'éducation de la jeunesse creusoise.

L'année 2006 s'inscrit dans la continuité d'une action départementale résolue en faveur de l'éducation des jeunes Creusois, qu'il s'agisse du bouclage du programme d'informatisation, des travaux ou des aides aux familles.

Informatisation des collèges :

Après une phase d'expérimentation, la généralisation de l'informatisation des collèges creusois a été engagée, dans le cadre d'un plan stratégique 2004-2006. Fin 2005, cette opération avait porté à 335 le nombre de postes de travail déployés par le Conseil Général, soit un peu plus des deux tiers prévus. 2006 sera l'année de l'achèvement du plan, nécessitant un budget de 165.000€ en investissement et 50.000€ en fonctionnement, qui permettra de terminer la mise à niveau du câblage des sites et le déploiement des salles informatiques. Au final, le parc de machines neuves devrait dépasser les 550 unités.

Travaux tous azimuts :

Les travaux dans les collèges représenteront 2M€. Outre ceux réalisés dans les deux cités mixtes (collèges/lycées d'Aubusson et La Souterraine) et que conduit la Région avec une participation du Département, le Conseil Général a prévu, entre autres, les programmes suivants :

- Auzances : 42.000€ pour finir la restructuration complète du CDI et de deux salles (technologie et sciences) ;
- Bénévent-l'Abbaye : 104.000€ pour des travaux de rénovation sur la façade principale ;
- Bourgneuf : 100.000€ pour la définition d'un programme

de restructuration et de mise en conformité de l'internat (accès handicapés notamment) ;

- Châtelus-Malvaleix : 141.000€ pour une rénovation complète des sanitaires et la réfection des réseaux de chauffage ;
- Chambon-sur-Voueize : 80.000€ pour la réfection des réseaux de chauffage ;
- Dun-le-Palestel : 140.000€ pour la réfection complète du chauffage ;
- Jules Marouzeau Guéret : 150.000€ pour la restructuration de salles de classe ;
- Martin Nadaud Guéret : 211.000€ pour la poursuite des travaux de rénovation du bâtiment ;
- Saint-Vaury : 94.000€ pour la réfection de réseaux et mise en conformité de la chaufferie.

À noter que des études vont être engagées en vue de la restructuration des demi-pensions des collèges de Chénérailles et Felletin.

Et aussi : Les interventions du Conseil Général en matière d'éducation sont multiples. On notera les principaux postes budgétaires suivants : plus de 1,4M€ de dotation de fonctionnement répartis entre les différents collèges ; 54.000€ de subvention à l'IUP d'Ahun ; 26.500€ d'aide au fonctionnement de l'IUFM ; 246.000€ de crédits pour les bourses du second degré (150.000€), les bourses cantine (66.000€) et différentes mesures adoptées en 2005 (bourses BAFA, à la mobilité européenne et à la mobilité internationale des étudiants creusois) ; enfin, 152.100€ pour le financement des activités péri ou extra scolaires dans les écoles et collèges du département.



Transports : 8,2M€

Le budget des Transports évolue sans cesse à la hausse. En 2006, il atteint 8,2M€, dont 6,5M€ pour les seules dépenses liées à la prise en charge des transports scolaires. Rappelons que le Conseil Général finance les dépenses liées au transport des élèves à hauteur de 85%.

Le budget des Transports comporte également la prise en charge des élèves handicapés, des déplacements dans le cadre du sport scolaire, mais aussi le financement des lignes régulières de transports de voyageurs et le système de transport à la demande (TAD) en place dans un certain nombre de communes.

Effort fiscal

Les recettes provenant de l'État n'étant pas toutes à la hauteur des espérances, alors que les charges ne cessent de croître, l'équilibre du budget départemental ne pouvait passer que par deux solutions : l'emprunt et la fiscalité.

Pour le premier, il a été décidé de le contenir à son niveau des années 2004 et 2005 (9,8M€), afin de ne pas alourdir la charge de la dette départementale, donc... la fiscalité future.

En revanche, le Conseil Général a dû recourir à un accroissement de 7 points de la fiscalité départementale. Cet effort demandé aux Creusois reste dans la moyenne de l'évolution constatée dans les autres départements.

Les taux départementaux des quatre taxes locales sont donc désormais fixés de la manière suivante :

Taxe d'habitation :

8,95% (8,36% en 2005).

Taxe sur le foncier bâti :

11,01% (10,29% en 2005).

Taxe sur le foncier non bâti :

41,54% (38,82% en 2005).

Taxe professionnelle :

12,36% (11,55% en 2005).



Action sociale : l'inflation continue

L'action sociale est, de très loin, le budget le plus conséquent du Département, l'une de ses missions les plus nobles aussi, puisqu'il s'agit de gérer tous les systèmes d'aide et de secours en direction des personnes en situation de fragilité, de l'enfance à la dépendance des personnes âgées, en passant également, désormais, par le handicap, puisque l'État a confié aux départements la gestion de la nouvelle prestation compensation du handicap.

Le budget 2006 prévoit pas moins de 61,5M€ de dépenses de fonctionnement liées à la seule action sociale, contre 55,3M€ en 2005. C'est dire l'inflation de ce poste budgétaire, qui nécessite évidemment que les compensations de l'État ne fassent pas défaut...

Incendie et secours : la facture grimpe

Si l'État exerce son autorité sur le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour tout ce qui concerne le champ opérationnel et les missions de prévention, le financement de ce service indispensable à la sécurité de la population provient des cotisations des collectivités du département : le Conseil Général pour moitié, l'ensemble des communes pour l'autre moitié.

Pour 2006, la part départementale s'élève à un peu plus de 3,8M€, en augmentation de 7,56% par rapport à 2005. La continuité du plan pluriannuel initié en 2001 - croissance régulière des budgets supérieure à l'inflation - a permis au SDIS d'accroître le renouvellement de son parc de véhicules. L'effort particulier accompli en matière de formation des personnels d'intervention et d'équipement de sécurité va également se poursuivre au cours de l'année 2006.



ROUTES DÉPARTEMENTALES

Effort encore plus soutenu

En dépassant les 11M€ d'investissements sur le réseau routier départemental, le budget 2005 avait établi un record. Le budget 2006 le dépasse, avec plus de 11,7M€ de travaux.

Depuis 2002, les crédits d'investissement consacrés au réseau routier départemental sont en constante augmentation et le budget 2006 marque un nouvel effort du Conseil Général. Avec plus de 11,7M€ consacrés à des aménagements nouveaux ou à de grosses réparations, le budget routier départemental franchit un nouveau palier : +5,7% par rapport à 2005. La progression est encore plus spectaculaire à la lumière des exercices précédents : +9% entre 2004 et 2005, +10% entre 2003 et 2004...

À cet effort sur la section investissement, on n'omettra pas d'ajouter celui qui est consenti sur la section de fonctionnement : pour l'entretien courant de la voirie, le Conseil Général prévoit 3,5M€ (3,3M€ en 2005, + 5,9%) ; pour le service hivernal, l'enveloppe croît de 19%, pour atteindre 1,1M€.

Concernant les investissements, les trois grands chapitres du budget des routes sont les suivants :

Programme routier d'intérêt régional (PRIR) :

C'est le programme de l'axe Est Limousin, que l'on appelle également axe Nord-Sud en Creuse. Il résulte d'un partenariat entre le Conseil Général et le Conseil Régional, pour lequel 60M€ d'investissements sont prévus sur 15 ans. Dans ce cadre, les subventions régionales sont de 50% pour les routes nouvelles et de 30% pour les aménagements sur place.

Pour 2006, les travaux concerneront, pour 4M€ au budget départemental : la poursuite de l'aménagement des RD982 (commune de Croze) et RD990 (communes de Puy-Malsignat et Saint-Maixant) ; le démarrage de la première tranche de la déviation de Boussac (RD997) ; la construction d'un giratoire au niveau de l'échangeur centre de la RCEA à Gouzon.

Programme routier d'intérêt départemental (PRID) :

Ce programme concerne les principales routes départementales. À hauteur de 2,7M€, le Conseil Général financera la fin des travaux d'aménagement actuellement en cours sur la RD942, au lieu-dit "La Pisciculture" (commune de Sainte-Feyre). Il lancera également deux chantiers attendus depuis fort longtemps : la rectification des virages des Canards (commune de Saint-Oradoux-près-Crocq) et l'aménagement de la RD912a1 entre Le Petit Cloux et Bénévent-l'Abbaye.

Les grosses réparations :

Avec un peu plus de 4M€, c'est le plus gros poste budgétaire. Il va notamment permettre de financer les travaux de réfection des traverses du Compeix (commune de Saint-Pierre-Bellevue), de Bord-Saint-Georges et de Felletin.

Téléphonie mobile : on boucle cette année

On pourra toujours ergoter sur le fait que le programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile initié par le Département a pris un peu plus de temps que prévu. Cependant, la phase de concrétisation est désormais bien lancée et plus rien n'arrêtera le mouvement, de sorte que 2006 sera l'année d'achèvement de cette phase.

L'année 2005 a permis de réaliser l'ensemble des travaux de fondations sur tous les sites d'implantation et la mise en œuvre du tout premier relais, à Fresselines, en fonction depuis décembre. Depuis, 2 autres pylônes sont entrés en phase active (voir pages Actions). Les 7 derniers, dont 2 sites déjà existants (TDF à La Villedieu et France Telecom à Arfeuille-Châtain), sont programmés pour 2006 et s'inscriront, à leur tour, dans la logique d'itinérance (tous les opérateurs relayés) qui a été voulue au départ de ce programme. Le budget 2006 prévoit une enveloppe de 712.000€, qui permettra de financer ces opérations.



Des objectifs pour le labo

Le laboratoire départemental d'analyses d'Ajain a obtenu, en 2005, le renouvellement complet par les autorités compétentes de ses accréditations, pour l'ensemble de ses activités qui étaient sous assurance qualité (microbiologie alimentaire, analyses de sols, analyses physico-chimiques et microbiologiques des eaux, immuno-sérologie, dépistage par tests rapides des encéphalopathies spongiformes transmissibles), ainsi qu'une extension de son accréditation pour la bactériologie animale.

Pour 2006, les objectifs sont ambitieux et visent notamment à compléter les accréditations relatives au contrôle sanitaire des eaux propres et au contrôle environnemental des eaux usées, préparer l'accréditation au dosage des métaux. Le Conseil Général a prévu 74.000€ d'investissements divers, ainsi qu'une hausse de 3% des tarifs des analyses.





Des moyens pour l'action culturelle

La lecture publique est une compétence essentielle du Conseil Général dans le domaine culturel, compétence assurée à travers l'action que mène la **Bibliothèque Départementale de la Creuse** pour la diffusion du livre. Le budget 2006 est stable (près d'1M€), permettant de réaliser les acquisitions de documentation générale, prévue au plan de développement de la lecture publique.

La **Conservation Départementale du Patrimoine**, avec un budget d'investissement de 560.000€ et une section de fonctionnement de 367.600€, voit son action renforcée, notamment en terme d'animation et de publications, qui sont les deux grands axes de valorisation de l'image départementale. Ainsi, l'organisation des "Assises départementales du Patrimoine", en novembre 2006, constituera l'occasion de rassembler les acteurs du développement local et le public autour des orientations du Conseil Général. À noter les deux grosses lignes budgétaires que constituent les crédits de paiement des aides aux travaux de rénovation des monuments historiques (400.000€) et de rénovation du patrimoine rural non protégé (100.000€).

L'**École Nationale de Musique** verra une évolution mesurée de son budget (1,8M€ au total). La principale actualité autour de cet établissement va concerner les premiers travaux de construction de la nouvelle école (voir pages Actions).

Enfin, les **Archives Départementales de la Creuse** verront leur modernisation se poursuivre, sur la base d'un budget global d'un peu plus de 674.654€, permettant notamment la poursuite de la numérisation des données.

Le projet d'extension du Musée départemental de la Tapisserie, qui prévoyait la création d'un nouveau bâtiment, ne se fera pas. L'État n'a pas confirmé son engagement financier dans l'opération.



MUSÉE DE LA TAPISSERIE

Les raisons du renoncement

Le Conseil Général a dû renoncer à son projet d'extension du Musée départemental de la Tapisserie. En cause, l'absence de garantie sur la part de l'État dans le financement.

Fallait-il tenter l'aventure ? Était-ce raisonnable, alors qu'aucune des inlassables relances effectuées auprès des représentants de l'État n'avait abouti à autre chose qu'à des promesses verbales ou à de vagues perspectives pour 2008 ? La majorité du Conseil Général a considéré que non, qu'il n'était pas possible d'engager le Département dans un projet aussi coûteux sans avoir la garantie de la participation de l'État. Le projet d'extension du Musée départemental de la Tapisserie, estimé à 11M€ hors taxes (plus de 13M€ TTC), ne se réalisera donc pas tel qu'il était prévu.

Le 17 mai 2004, le Conseil Général avait délibéré sur le principe du plan de financement suivant : Europe 1,2M€, État 3,3M€, Région 3,2M€, Département 3,3M€. Or, les crédits européens sont épuisés et l'État, qui avait annoncé à maintes reprises son engagement à hauteur

de 30%, n'a pas confirmé, encore moins programmé son intervention financière.

Passons sur le fait que le projet d'extension du Musée départemental de la Tapisserie se soit fait doubler par celui de Sarran, en Corrèze, pourtant arrivé sur le tapis in extremis. Le plus douloureux, dans l'histoire, c'est d'avoir relancé et porté à bout de bras un dossier qui s'était enlisé à la fin des années 90, d'avoir engagé des crédits d'études, pour finir par devoir renoncer, faute de capacité financière.

Le Conseil Général va donc se tourner vers une solution a minima mais dans ses cordes, de l'ordre de 3M€. Elle permettra de réaliser les indispensables travaux de requalification du bâtiment existant, d'y développer une politique culturelle de qualité, sans nuire à la capacité du Département de financer d'autres opérations, dans d'autres domaines tout aussi importants. ■

En application de l'article 9 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression libre est réservé aux groupes d'élus de l'Assemblée départementale.

GROUPE DE LA GAUCHE PLURIELLE

Rester une terre de solidarité



Le vote du budget est un acte politique majeur, qui fixe des choix et livre une photographie instantanée des orientations décidées par une majorité.

Depuis des mois, nous avons tenu à informer nos concitoyens des dangers de la politique nationale, de ses répercussions au plan départemental, de notre colère, en évoquant le désengagement et les transferts de compétences non compensés. Malheureusement, l'élaboration du budget départemental n'a fait que confirmer nos craintes. Nous pouvons écrire très clairement que les orientations nationales nous laissent très peu de marge de manœuvre.

Cette situation est due à la surdité du gouvernement de Villepin, face à nos demandes répétées pour tout ce qui concerne la prise en compte de nos spécificités, la mise en place d'un système de péréquation assurant les inégalités entre les territoires.

En dépit de ce contexte difficile, les élus de la gauche départementale réaffirment leur volonté de justice sociale et de développement pour la Creuse. Ce budget montre que nos ambitions restent intactes, avec des investissements sur nos compétences propres. Je fais référence à l'ensemble du domaine social, au schéma routier, aux rénovations et travaux dans les collèges. Mais, nous n'avons pas pour autant oublié des secteurs clés de notre développement comme les politiques territoriales, l'accueil et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nous sommes bien décidés, dans le respect de nos engagements et de la politique que nous avons jusqu'alors insufflée, à poursuivre nos efforts malgré les difficultés rencontrées, pour continuer à faire de la Creuse "une terre de solidarité".

William CHERVY

Président du Groupe de la Gauche Plurielle

GROUPE DE LA DROITE MODÉRÉE

Pour une clarification



Les compétences transférées par l'État aux départements ne cessent d'augmenter (APA, RMI, routes nationales, TOS, handicap), l'échelon départemental

étant censé apporter une gestion plus fine et moins dispendieuse. C'est à cela que l'on devrait reconnaître une décentralisation réussie : un prélèvement public en baisse et un service plus réactif... Le problème est toutefois faussé par un transfert incomplet : le Département n'a ni la maîtrise légale de l'exercice, ni la maîtrise financière. Le RMI, par exemple, est de réglementation nationale et son financement se fait par dotation d'État. Avec peu d'autonomie d'action, le Département est donc condamné à réclamer la fameuse péréquation entre départements pour pouvoir boucler son budget... Or, exiger une décentralisation avec péréquation intégrale c'est tout simplement réinventer... l'État ! On voit combien dans ce jeu de dupes les responsabilités sont partagées et bien évidemment source de gaspillage (personne n'est responsable !).

La solution passe par le transfert de compétences dans leur ensemble : décision, réalisation et prélèvement fiscal autonome. Cela suppose l'entière responsabilité de la compétence dans ses dépenses et dans ses recettes. Alors, nous pourrions y voir plus clair et sanctionner les collectivités piètres gestionnaires et faire taire celles qui pleurent avant d'avoir mal. Nous voyons combien les séances plénières risquent d'être longtemps envahies par des oppositions d'autant plus virulentes qu'elles sont, pour partie, justes des deux côtés... En attendant, les vraies compétences départementales sont occultées et esquivées et la Creuse n'a rien à gagner dans ce flou artistique si savamment entretenu.

Alain GRIBET

Président du Groupe de la Droite Modérée

GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE

Décentraliser ou reproduire



Lors de la rédaction de cette tribune libre, nous ne pouvions présager du contenu de l'éditorial du Magazine. Mais, une fois de plus, le bouc émissaire

de tous les maux de notre département en sera, pour la majorité socialiste, la décentralisation, et donc bien sûr le gouvernement !

Mais sait-elle vraiment ce que le mot décentralisation veut dire ? On peut en douter, tant elle s'ingénie à reproduire à l'identique ce qu'elle ne maîtrisait pas au niveau national, par du "copier-coller" creusois.

Décentralisation ne signifie pas transfert de charges à l'identique, et donc dérive de dépenses.

Il y a certes, des dépenses liées à la démographie particulière de notre département et qui relèvent de la solidarité nationale, dont ils n'en ont jamais eu le monopole. Notre groupe de la Droite Républicaine est ainsi intervenu auprès du gouvernement, en faveur des personnes handicapées ou dépendantes.

Cette solidarité touche aussi ceux qui ont été fragilisés par la mondialisation de l'économie. Le gouvernement a prévu des fonds supplémentaires pour financer cette politique axée sur la réinsertion par le retour à l'emploi.

Celle-ci ne réussira que si les conseils généraux en deviennent les instructeurs et plus uniquement les payeurs. Pour cela, il faudra allier : efficacité, pragmatisme et rigueur.

Affirmer ses exigences, c'est bien, les affiner, c'est encore mieux !

Gérard GAUDIN

Président du Groupe de la Droite Républicaine

C'est devant le pignon nord de l'actuel bâtiment d'externat du collège Martin Nadaud, en accès direct depuis le parking sécurisé et à proximité immédiate de la salle polyvalente, que sera construit le nouveau bâtiment de l'ENM.



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE

Vers une école toute neuve !

Après une réinstallation provisoire et des travaux d'aménagement dans les locaux du collège Martin Nadaud, le projet d'une nouvelle École Nationale de Musique prend forme. Objectif : la rentrée 2008/2009.

Après la démolition pour raisons de sécurité de ses locaux de la rue Marc Purat, en mai 2005, l'École Nationale de Musique de la Creuse a effectué sa rentrée dans des conditions difficiles mais que chacun a admises comme une transition nécessaire. Ainsi, l'ENM vit éparpillée entre trois sites : administration et salles de cours au collège Martin Nadaud de Guéret, salles de cours dans l'ancien bâtiment de la MGEN propriété du Conseil Général, auditorium rue Marc Purat. Malgré toutes les contraintes qui découlent de cette situation, l'équipe du collège et les services du Conseil Général ont su trouver des solutions pour assurer la continuité de

l'activité pédagogique de l'ENM. Ainsi, des travaux ont eu lieu au cours de l'été 2005, permettant de mettre en place l'administration de l'ENM au rez-de-chaussée du bâtiment d'externat. D'autres travaux d'aménagement sont en attente de livraison pour le courant du 2^{ème} trimestre 2006, au rez-de-chaussée du même bâtiment. Ils concernent la création de 7 salles de cours et d'1 salle de musique sur une surface de 165m² ; cette dernière salle servira d'ailleurs au cours de musique du collège mais sera également mise à disposition de l'ENM en dehors des heures d'ouverture de celui-ci. Elle sera donc un outil de fonctionnement supplémentaire pour Martin Nadaud et un appoint important pour l'école.



La salle administration de l'ENM occupe déjà trois salles spécialement aménagées au rez-de-chaussée du bâtiment d'externat du collège Martin Nadaud

collège Martin Nadaud, le projet

notre département, à l'instar de la structure "Le pied au plancher" d'Aubusson. L'ADIAM (Association Départementale pour l'Information et l'Animation Musicale en Creuse) aura d'ailleurs toute sa place dans cette nouvelle école. D'autre part, les salles du collège actuellement occupées ou en prévision de travaux resteront affectées à l'ENM, constituant un ensemble cohérent avec le nouveau bâtiment. C'est donc bien l'association d'un pôle pédagogique et d'un centre artistique qui va voir le jour. Si tous les travaux se déroulent normalement, cet espace culturel à part entière, considérablement enrichi, verra le jour pour la rentrée 2008/2009. ■



Nouveaux locaux à Aubusson

Grâce à la municipalité, l'antenne aubussonnaise de l'École Nationale de musique a intégré de nouveaux locaux, au sein de l'école maternelle Jules Sandeau. Elle accueille 60 élèves et 8 professeurs répartis sur 4 salles de cours, d'une superficie totale de 300m².

Renseignements au 05.55.67.75.34.

Les travaux en chiffres

1. Réinstallation provisoire et aménagement des salles du RDC du collège :

3 salles réaménagées durant l'été 2005.
8 salles réhabilitées au cours du 2^{ème} trimestre 2006.
Pose de cloisons répondant aux exigences acoustiques, isolation sonore.

Coût total estimé : 100.000 € TTC.

2. Construction d'un nouveau bâtiment :

Prévision rentrée 2008 / 2009.
Rez-de-chaussée : entrée, hall d'accueil, scène/grandins, loges, 1 salle de piano, 1 salle de percussions, 2 salles de cours, 1 salle d'étude, 3 bureaux, 1 escalier et 1 ascenseur.

1^{er} étage : bureaux de l'administration et de la direction, reprographie, 1 bureau d'animation, des archives, 1 instrumentarium, 1 médiathèque, 1 salle des professeurs, 3 salles de cours, 2 studios, 1 salle de danse.

Coût estimé : 2.000.000 € TTC.

Vers un vrai pôle culturel

L'avenir de l'ENM, c'est aussi la construction d'un nouveau bâtiment central. Il sera implanté, cette fois c'est sûr, dans l'enceinte du collège Martin Nadaud. Le programme des travaux a été approuvé et le choix de l'architecte sera connu au mois de juin 2006. Il s'agit désormais de tout mettre en œuvre afin de retrouver les conditions d'accueil et d'apprentissage les meilleures pour tous les petits musiciens, chanteurs et danseurs en herbe.

Le projet porte sur une surface globale de 1.175m², répartis entre un rez-de-chaussée et un étage. Il se situe dans le prolongement du pignon nord du bâtiment d'externat, côté parking circulaire existant. Le rez-de-chaussée comprend des salles de cours, salles de musique et un auditorium avec une scène de 280 m². Une petite sœur qui accompagnera la plus grande, toute proche, de la salle polyvalente. Le 1^{er} étage se compose, outre les bureaux administratifs et autres salles de cours, d'une médiathèque, d'un instrumentarium et d'une salle de danse de 200m².

L'ENM participe donc elle aussi à l'essor de la danse dans

Et aussi...

DES IDÉES POUR TOUTE LA FAMILLE



Depuis plusieurs années, l'UDOTSI 23 (union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de la Creuse) conduit l'opération "L'été en famille". Cette opération, qui consiste à recenser des sites et des animations adaptés aux enfants et aux parents, a même été récompensée en 2004 au niveau national, avec l'attribution des "Étoiles de l'Accueil" par le ministère du Tourisme.

Pour cette année, l'UDOTSI prépare une opération en direction des Creusois, avec une journée portes ouvertes dans tous les sites référencés, sur le thème "La Creuse aux Trésors". Histoire de redécouvrir joyeusement son propre territoire et ses richesses, pour en devenir l'ambassadeur. En attendant, l'UDOTSI réédite sa brochure "La Creuse en famille", qui recense tous les sites ; elle est disponible gratuitement, dans tous les offices de tourisme et syndicats d'initiative, ainsi qu'à l'UDOTSI (43, place Bonnyaud, 23000 Guéret, Tél. 05.55.51.10.03).



Les participants aux ateliers du 9 février se sont retrouvés pour faire ensemble le point sur leurs travaux, à la fin du mois.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Dialoguer pour mieux agir ensemble

Le Conseil Général a organisé les Assises de la Prévention et de la Protection de l'Enfance. Ce vaste chantier de réflexion en concertation avec les professionnels va notamment permettre d'élaborer le nouveau schéma départemental "Enfance - Jeunesse - Famille".

Encore une fois, le Conseil Général a manifesté sa volonté de concertation avec l'ensemble des acteurs de terrain, avec l'organisation des Assises de la Prévention et de la Protection de l'Enfance. Autour de ce sujet essentiel qu'est celui de l'enfance, près de 200 professionnels et acteurs locaux ont participé, courant février, à une réflexion collective sur la politique de l'enfance. Il s'agissait de réfléchir aux pistes de travail possibles du futur schéma départemental Enfance - Jeunesse - Famille. C'était aussi une façon de nourrir la réflexion au sommet de l'État, puisque le ministère souhaitait avoir les avis des départements dans la perspective de la future réforme de la loi sur la protection de l'enfance. Or, quelle meilleure réponse creusoise que celle qui pouvait découler d'un travail collectif avec les professionnels de terrain ?

Priorité à la prévention

La mission de protection de l'enfance constitue l'une des compétences prioritaires du Conseil Général. Elle est assumée par les services centraux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) mais aussi des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) réparties sur le département. Ainsi, le Département est le chef de file d'un dispositif qui ne fonctionne toutefois que dans le cadre d'un partenariat avec la Justice, l'Éducation Nationale, les travailleurs sociaux, les organismes de protection sociale, le secteur associatif spécialisé, qui sont des collaborateurs indispensables.

Les Assises ont donc permis à tous les partenaires et professionnels de l'enfance d'échanger sur différentes thématiques (voir par ailleurs), afin de dégager des propositions d'actions et d'évolutions. Ce qui ressort avec force des échanges est, d'une part, la réaffirmation du rôle pivot du Président du Conseil Général et du Juge des enfants ; d'autre part, la nécessité que l'acte éducatif continue à prévaloir sur le volet répressif. L'État garant de la cohérence et de l'équité entre les collectivités, l'implication primordiale du magistrat, la restriction des recours en justice, sont autant d'autres rappels fondamentaux.

Pour les professionnels de l'enfance, l'accentuation de la prévention précoce (prénatale) apparaît alors comme une perspective clé. Elle constitue le seul véritable moyen de limiter les situations de maltraitance, toujours trop nombreuses, sans qu'il s'agisse de s'abstenir des actions auprès des adolescents, qui sont de futurs parents. Il apparaît de plus en plus évident qu'être parent est un "métier", nécessitant une forme d'apprentissage. En effet, la structure et le mode de vie des familles se sont considérablement modifiés. Cela implique, bien sûr, la recherche de nouvelles formes d'accompagnement, avec des dispositifs innovants comme, notamment, des familles d'accueils pour les jeunes parents, un renforcement des interventions éducatives à domicile, etc. Pour les professionnels creusoises, il apparaît donc souhaitable d'améliorer encore ces actions de prévention, tout en continuant de limiter les actions en justice à la suite d'un signalement, d'effectuer les placements en famille d'accueil plutôt qu'en établissements, de développer les aides à domicile, autant de caractéristiques déjà existantes de la politique de l'enfance creusoise. ■



5 ateliers de réflexion

Les Assises départementales de la prévention et de la protection de l'enfance se sont déroulées sur une journée, le 9 février 2006. Elles ont réuni des élus, des travailleurs sociaux, des responsables d'établissements, des magistrats, des avocats, des professionnels de la santé, de l'éducation traditionnelle et spécialisée, des lieux d'accueil, des forces de police et de gendarmerie, de l'insertion professionnelle, de la protection judiciaire, de l'animation socio-culturelle et du monde associatif.

Les travaux ont été organisés en 5 ateliers, reprenant les problématiques suivantes :

- 1> "Quelles actions pour prévenir la maltraitance ?"
- 2> "Le partage d'informations entre professionnels tenus au secret"
- 3> "L'action éducative auprès des enfants : comment répondre aux besoins et à l'intérêt de l'enfant ? Quel travail auprès des parents ?"
- 4> "Pratiques et actions originales en place ou proposées".
- 5> "Modalités de collaboration entre l'État et les Départements".

C'est ensuite le 27 février que les conclusions de cette concertation ont été présentées à tous les participants et acteurs concernés.

En quelques chiffres

En France

269.000 enfants doivent être protégés - 137.000 sont placés (55 % en familles) - 132.000 sont suivis à domicile - 95.000 enfants sont en danger - 19.000 enfants sont maltraités - 20 % d'enfants signalent eux-mêmes leur situation.

En Creuse

250 enfants sont accueillis par l'ASE - 279 enfants sont placés (80 % en familles) - Les signalements augmentent de 52 % - Seulement 33 % sont judiciaires.

IMPORTANT : Allo 119 est le numéro du Service National d'Accueil téléphonique pour l'enfance. Il permet de faciliter le dépistage des situations de maltraitance. Numéro Gratuit 24h/24.

Et aussi...

COLLEGES : TRAVAUX À CROCQ ET GUÉRET



Le Conseil Général s'est fixé comme priorité d'assurer un haut niveau d'investissements en faveur des collèges, afin d'offrir aux jeunes Creusoises les meilleures conditions d'accueil et d'enseignement. Les chantiers actuellement en cours dans deux collèges du département s'inscrivent dans cette logique.

À Crocq, la restructuration totale du préau couvert (notre photo) devrait s'achever dans le courant du printemps 2006. Pour un montant total de 122.700 € TTC, ces travaux comprennent la création d'un foyer chauffé de 38m² et d'un espace plus ouvert de 76m², ainsi qu'un désamiantage de la toiture.

À Guéret, c'est le collège Jules Marouzeau qui bénéficie d'une opération de réfection d'une partie du 2^{ème} étage de son aile droite, ainsi que d'une remise à neuf du réseau d'assainissement, nécessitant la pose d'un enrobé sur l'ensemble de l'accès à l'établissement. Les travaux, qui s'élèvent à un total de 176.314,19€, devraient prendre fin en avril.

Et aussi...

DESTINATION CREUSE : DES PROMOS

C'est sûr, l'offre touristique creusoise est décidément à la page. Le site Internet du Comité Départemental du Tourisme de la Creuse (www.tourisme-creuse.com), qui permettait déjà de réserver en ligne via le Service Loisirs Accueil, propose aujourd'hui de vous "faire quelques fleurs". À l'instar des grands opérateurs du voyage, il met en place des offres promotionnelles de dernière minute, de -25 à -15% pour des séjours réservés à J-8 et J-15.

La Creuse est ainsi le premier département de France à proposer ce service. De plus, dans l'objectif de développer et de valoriser, encore et toujours, le tourisme départemental, ce sont également 20.000 chèques cadeaux, d'un montant de 15€, qui ont été envoyés à tous les fidèles visiteurs de la Creuse. On leur propose des idées de séjours variées, à thèmes, à la semaine ou au week-end, à deux, en famille ou en groupe, des excursions... Et tant d'autres découvertes du jardin creusois.

RD942 : LE CHANTIER AVANCE

Les travaux routiers sur l'axe principal reliant Guéret à Aubusson, la RD942, se poursuivent activement. Ils devraient s'achever, comme prévu, début juillet 2006. Ce chantier, mis en œuvre par le Conseil Général afin de sécuriser le secteur du lieu-dit "La Pisciculture" par l'aménagement d'un rond-point, va nécessiter une fermeture ponctuelle du tronçon à la circulation. Le raccordement des 2 voies actuelles va occasionner, du 18 au 22 avril, une déviation qui sera mise en place par les services de l'Équipement afin de contourner le chantier de l'entrée nord de Sainte-Feyre. Quelques détours de quelques jours, au bout desquels il y aura une route plus sûre pour les 7.500 véhicules qui l'empruntent quotidiennement. Les automobilistes devront ensuite faire une autre boucle, brève, prévue à la fin du mois de mai 2006, pour la pose de l'enrobé définitif.

Rappelons que cette opération, incluant également une nouvelle voie dans le village de Voust, a un coût de 1,5 million€, cofinancé par le Département et la Commune de Sainte-Feyre, qui participe aux aménagements périurbains à hauteur de 500.000€.



Le Dr Michel Habrias, médecin conseil dépendance auprès du Conseil Général, a bénéficié du concours des travailleurs médico-sociaux creusois pour mettre au point le GEMAPA.



DÉPENDANCE

La Creuse innove

GEMAPA est un nouvel outil informatique, développé dans la Creuse, qui propose une approche plus fine de la réalité des personnes dépendantes, dans le but d'améliorer leur prise en charge.

Les professionnels chargés d'instruire les dossiers de demande d'APA travaillent depuis toujours à partir de grilles d'évaluation et de logiciels, en particulier la fameuse grille AGGIR, qui identifie le niveau de dépendance de la personne. Une grille qui demeure toutefois un peu approximative à bien des égards. Mieux évaluer les besoins de la personne et mesurer la réalité de son environnement dans toutes ses dimensions constituent donc une nécessité. En effet, l'entourage humain d'une personne, son lieu de vie et son accessibilité, la proximité des commerces, les contraintes liées à son état de santé, les aides pro-

fessionnelles dont elle bénéficie déjà, sa façon d'organiser une journée, etc. sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte. Sans parler des souhaits émis par la personne elle-même ou par ses proches.

Tout cela, le GEMAPA l'intègre, en 26 données à caractère administratif et 227 questions, le tout pouvant être assorti de commentaires. Le GEMAPA, autrement dit le "Guide d'Évaluation Multidimensionnelle de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie" est un nouvel outil informatique. "C'est plus qu'un logiciel, c'est une façon de faire", explique le Dr Michel Habrias, médecin conseil dépendance auprès

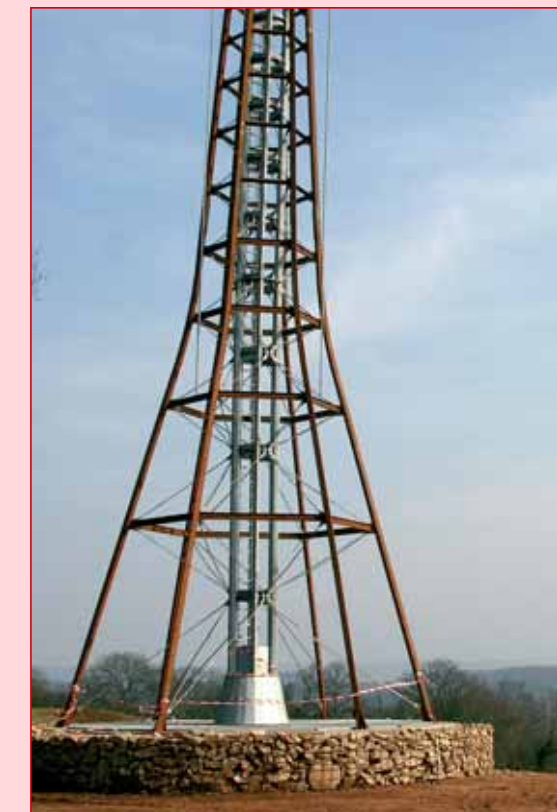
du Conseil Général de la Creuse, qui a mis au point ce nouvel outil grâce à la collaboration des travailleurs médico-sociaux du Département.

Cette innovation technique résulte d'un partenariat entre le Conseil Général de la Creuse, la Caisse régionale d'Assurance maladie et la MSA, ainsi que le Syndicat national de gérontologie clinique et Pro BTP, représentés respectivement par Jean-Marie Vetel et Jean-Marc Ducoudray, deux professionnels de la dépendance "qui sont aussi des amis depuis longtemps et qui ont accepté de développer cet outil avec la Creuse".

Les histoires d'amitié, en Creuse, on connaît. Elles donnent souvent de beaux résultats. La présentation officielle du GEMAPA, dans les locaux parisiens de Pro BTP, s'est inscrite dans la lignée, au terme d'un an et demi de travail. Devant un parterre de journalistes spécialisés et de professionnels de nombreux conseils généraux, mais aussi sous le regard attentif des hauts fonctionnaires des ministères concernés, la démonstration fut éclatante. Plusieurs départements ont montré un intérêt certain. La Dordogne sera même au premier rang - avec la Creuse, bien sûr - pour le tester en grandeur nature. ■

Et aussi...

TELEPHONIE MOBILE : ENCORE DES PYLONES



Initié par le Conseil Général, le programme de résorption des "zones blanches" (territoires non couverts en téléphonie mobile), se poursuit. L'implantation et la mise en service de ces ouvrages, tout en respectant les normes HQE (haute qualité environnementale), fonctionnent sur le principe de l'itinérance locale (voir nos précédentes éditions).

Après l'installation du pylône de Fresselines, la vallée de la Creuse accroît encore son taux de couverture avec la mise en œuvre du pylône de Saint-Sulpice-le-Dunois. Il en est de même pour les utilisateurs de téléphones portables de l'Est creusois, qui captent désormais le réseau, grâce au pylône de Champagnat. Ensuite, les sites de La Villedieu, Champsanglard, Tardes, Arfeuille-Châtain, Chéniers, Mortroux et Peyrat-la-Nonière recevront à leur tour ces grandes structures de 42m dans leur paysage. En attendant la mise en place de relais supplémentaires, prévue par les opérateurs à l'horizon fin 2007, le Conseil Général concrétise de semaine en semaine sa contribution au développement des moyens de communication sur le territoire départemental.



L'aéroport de Lépaud est le premier terrain civil choisi pour l'entraînement de drones.

AÉROPORT DE GUÉRET - MONTLUÇON

Drones : de drôles d'avions à Lépaud

La société SAGEM Défense Sécurité, du groupe SAFRAN, a choisi l'aéroport de Lépaud pour y conduire ses vols d'essais et d'entraînements d'appareils volants inhabités. Des drones. De drôles d'avions au-dessus du sol creusois, pour ce qui constitue une première nationale.

Qui a dit que la haute technologie et la campagne n'étaient pas faites pour cohabiter ? Prenez un ciel bien dégagé, la discrétion d'un territoire qui ne constitue pas le carrefour de tous les curieux, une plate-forme aéroportuaire assurant à ses utilisateurs des conditions techniques optimales : vous avez Lépaud, un terrain d'expérimentation idéal pour les drones. Et c'est ce terrain d'aventure que la société SAGEM a décidé d'emprunter, en choisissant d'en faire le site d'entraînement de ses drones.

Ces petits véhicules aériens, sans équipage de bord, qui décollent et atterrissent sur le site de Lépaud, entre Montluçon et Guéret, constituent une source intéressante de diversification de l'activité du site. C'est ce que le syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Lépaud, propriétaire du lieu, cherchait, lorsqu'il a conclu une convention avec la société SAGEM.

Une première nationale

Consolidant et renouvelant l'activité économique de l'aéroport, il s'agit là d'une opération inédite. En effet, la conduite de campagnes d'essais et d'entraînements de

drones par un industriel depuis un terrain d'aviation civil constitue une première nationale. Il est vrai que ces aéronefs et leur haute technologie embarquée ont plutôt pour habitude d'opérer dans le secret des bases militaires. Une première séquence d'essais a eu lieu au début du mois de février 2006 ; elle va donner suite à d'autres campagnes - une dizaine par an - programmées à raison de 10 semaines chacune et 2 vols par jour durant chaque période. Lépaud, nouvelle station - sol, permettra ainsi de former les personnels de la SAGEM, dont l'usine de fabrication est toute proche ; eux-mêmes se chargeront ensuite de l'instruction des opérateurs des forces armées utilisatrices. La société envisage même, à terme, l'implantation sur la plate-forme d'une unité spécifique de maintenance. Une zone aérienne réglementée autour de l'aéroport (20 x 25 km, altitude 2.000 m) a été créée ; elle sera activée uniquement lors des campagnes, avec pour interdiction le survol des agglomérations. Une zone de sécurité est mise en place au sol, dans le prolongement de la catapulte de lancement et autour du point de récupération de l'appareil. Ainsi, sans s'éloigner de sa spécificité militaire qui représente sa principale activité (voir par ailleurs), l'aéroport de Lépaud vient d'ajouter là une belle corde à son arc. ■



De drôles d'avions, bourrés de haute technologie et destinés à toutes sortes d'observations, vont désormais faire leurs gammes à Lépaud.

Livre de bord

Le Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon - Guéret a été créé le 30 juillet 1976. Il est composé des départements de l'Allier et de la Creuse, des villes de Montluçon et de Guéret, des chambres de commerce et d'industrie de Montluçon - Gannat et de Guéret. Il est administré par un comité syndical, placé sous la présidence du Président du Conseil Général de la Creuse. Construit en 1980, l'aéroport s'est ouvert à la circulation aérienne en 1982. De 1985 à 2000, plusieurs compagnies se sont succédé pour assurer une ligne régulière vers Paris ; cette ligne a été supprimée en décembre 2000. Aujourd'hui, les principales activités de Lépaud portent sur des entraînements militaires, le club de vol à voile, des vols à la demande des avions privés, l'école de pilotage et les manifestations aériennes. Le nombre de vols en 2005 était de 7.028, dont près de 50% au titre des mouvements militaires. Le terrain est particulièrement apprécié par les élèves de la base aérienne d'Avord (Bourges).



Fiche technique

2 pistes en service :
 1 piste en enrobé de 1.900m de long et 45m de large ;
 1 piste en herbe de 1.000m de long et 80m de large.
 Locaux :
 3 hangars, 1 tour de contrôle, 1 local pompiers.
 Personnel :
 3 sapeurs-pompiers, 2 opérateurs, 1 directeur.

Un drone c'est...

Un drone est défini par le Ministère de la Défense comme un "véhicule aérien sans équipage à bord". Il est utilisé pour des missions d'observations, principalement dans les conflits armés récents, et offre l'avantage de survoler des zones dangereuses sans risquer la vie d'un équipage.

Plus petit qu'un avion traditionnel, cet aéronef télécommandé a une envergure de 4,20m. Lancé par une catapulte inclinée, il est piloté à distance, du sol. Il peut voler jusqu'à une altitude de 4.000m, à une vitesse comprise entre 130 et 240km/h. Au terme d'un vol d'une heure environ, sa récupération s'effectue en douceur par parachute, sur l'aérodrome, avec l'aide de 3 airbags.

Drone "tactique", le "Sperwer" ne possède pas d'arme, mais des caméras qui lui permettent de voir très précisément ce qui se passe au sol, de jour comme de nuit. Ses missions peuvent être de l'ordre du renseignement, de la surveillance, de la reconnaissance, mais aussi de la lutte anti-terroriste ou de la protection civile, comme l'aide aux secours des populations après une catastrophe naturelle, par exemple.

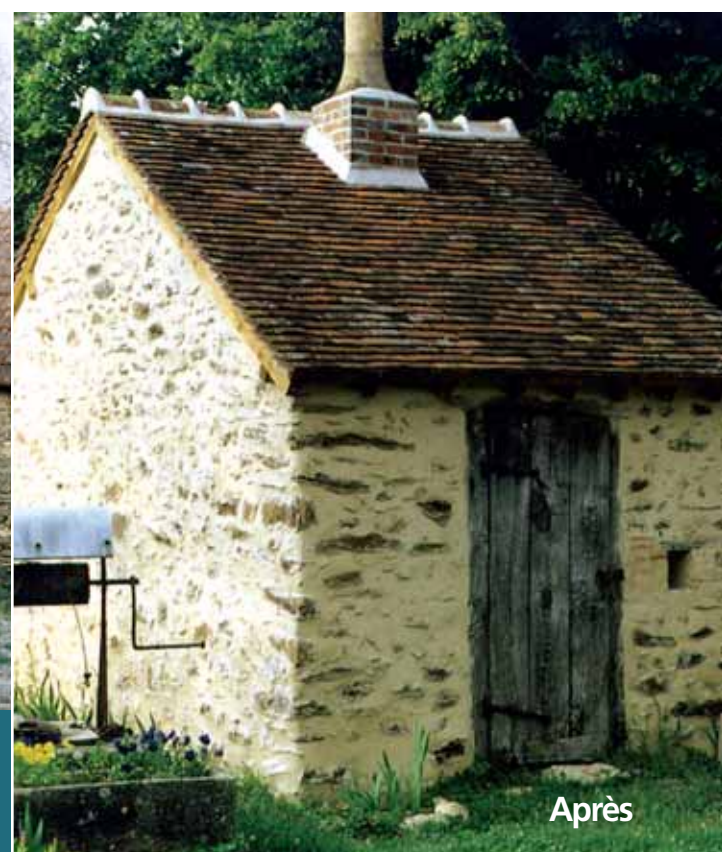
Sa qualité lui a permis jusqu'à maintenant de connaître un grand succès à l'export, puisqu'il a conquis nombre d'armées européennes.





Avant

Quelques exemples de restaurations financées avec le label de la Fondation du Patrimoine, sur les communes de Mortroux, Saint-Amand.



Après



Avant



Après

PATRIMOINE

Près de chez vous, notre trésor

La Fondation du Patrimoine intervient à différents niveaux pour aider à la restauration des édifices publics ou privés. L'une de ses actions les plus originales consiste à aider les citoyens du patrimoine non protégé. Cela concerne les souscriptions appelant à la générosité citoyenne.

Le patrimoine de proximité n'est pas protégé par l'État et sa sauvegarde est l'affaire de tous. C'est dans cet esprit qu'agit la Fondation du Patrimoine. Agissant avec la bénédiction de l'État, qui lui assure une grande partie de ses moyens de financement sans qu'elle en soit un service, la Fondation du Patrimoine s'applique d'abord à développer des partenariats avec les collectivités locales, le monde économique, les associations. Au bout de ce vaste monde, il y a aussi les particuliers, qui peuvent être concernés à divers titres par les opérations de sauvegarde du patrimoine.

L'une des actions les plus originales de la Fondation du Patrimoine consiste dans les opérations de mécénat populaire. L'objectif d'une campagne de souscription publique est de recueillir au minimum 5% du montant global des travaux de restauration, ce qui déclenche un abondement significatif de la collecte par une subvention de la Fondation du Patrimoine (de 15 à 20%). Ces aides permettent de compléter celles apportées par les partenaires traditionnels

que sont l'État, la Région et le Département, allégeant ainsi la charge des communes.

Records creusois

"C'est quelque chose qui marche spontanément très bien dans le département de la Creuse", explique Jean-Claude Boisdevezy, délégué régional de la Fondation. En l'espace de deux ans, le Limousin a vu émerger une vingtaine de projets appelant à la générosité citoyenne, dont la moitié rien qu'en Creuse (*). L'un de ces projets, celui de la commune de Saint-Dizier-Leyrenne, a même reçu un prix national de l'Association des Maires de France. Quant à la commune de Saint-Germain-Beaupré, elle détient le record de mobilisation en Limousin, avec 60% de donateurs parmi les foyers et entreprises contactés.

Ce même engouement commence à se traduire sur un autre champ d'intervention, celui des propriétaires privés. Avec son label et les avantages fiscaux qui en découlent,

la Fondation du Patrimoine séduit de plus en plus ceux qui possèdent un immeuble constituant un élément du patrimoine de proximité et envisagent d'y réaliser des travaux de restauration.

Le système mis en place est relativement souple. Outre le respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, l'une des principales contraintes consiste à ce que les éléments architecturaux les plus intéressants soient visibles de la voie publique, contribuant ainsi à l'embellissement de notre patrimoine de proximité. Ce n'est pas grand-chose et c'est déjà beaucoup, comme on peut en juger à travers les exemples de réalisations dont la Fondation peut aujourd'hui se prévaloir.

(* *Lupersat, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Germain-Beaupré, Aubusson, Fransèches, Dun-le-Palestel, Saint-Dizier-Leyrenne, Maisonnisses.* ■

La fondation en bref

La Fondation du Patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Elle a pour mission de sauvegarder et mettre en valeur les trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoirs, chapelles, pigeonniers, moulins, etc.).

Les principales actions de la Fondation du Patrimoine sont :

- Contribuer à l'identification des édifices et sites menacés et apprécier leur intérêt architectural, historique ou symbolique ;
- Susciter et organiser des partenariats avec les associations, les particuliers, les pouvoirs publics et les entreprises, désireux de soutenir des actions en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine ;
- Participer, le cas échéant sur le plan financier, à la réalisation de programmes de restauration.

Concernant les édifices publics, la Fondation du Patrimoine développe différents types d'aides :

le mécénat populaire (souscriptions), le mécénat d'entreprises et l'aide directe, sous la forme de subventions aux communes ou associations, grâce au produit des successions en déshérence, attribué pour partie par l'État depuis 2002.

La Fondation du Patrimoine est également le seul organisme habilité par le Ministère de l'Économie et des Finances à octroyer un label permettant à des propriétaires privés (personnes physiques ou sociétés) de bénéficier, s'ils entreprennent des travaux de restauration et sous certaines conditions, d'avantages fiscaux, pouvant porter sur 50 à 100% du montant des travaux.

La Fondation du Patrimoine s'appuie sur un réseau de délégués régionaux et départementaux bénévoles. Il existe une antenne en Limousin, dont les coordonnées sont les suivantes :

Fondation du Patrimoine - La Bachelierie du Midi -
BP6 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
Tél. : 05.55.08.37.37

Courriel : delegation-creuse@fondation-patrimoine.com

FONDATION
DU
PATRIMOINE

Et aussi...

TAPISSERIE : ÇA BOUGE AU MUSÉE D'AUBUSSON



L'exposition relatant quatre siècles de tissage à Aubusson et à Felletin est à voir jusqu'au 1^{er} mai inclus. Elle laissera place, à partir du 6 mai, à la traditionnelle exposition de l'été, qui aura pour thème, cette année : "Collecter, conserver, exposer". Comment constituer une collection ? Comment conserver-t-on et expose-t-on au mieux les œuvres ?... Et tant d'autres questions qui s'éclaircissent par des exemples concrets.

À noter, le 20 mai, dans le cadre de la "Nuit des Musées" et en association avec l'ADIAM, la soirée gratuite intitulée "Une nuit de danse au Musée". Alternant visites guidées et chorégraphies contemporaines ou indiennes, cette soirée proposera un mélange original.

Renseignements : Musée Départemental de la Tapissierie (05.55.83.08.30).

DANSES VAGABONDES : LE CHOIX DE LA DATE

Trois dates creusoises pour "Duplex", le spectacle de danse interprété par la Compagnie Grenade dans le cadre de "Danses vagabondes en Limousin" : les 11, 16 et 18 mai, respectivement à Guéret, La Souterraine et Aubusson. Un huis clos où 9 danseurs expriment leurs joies, leurs colères, leurs amours... Chacun révèle sa personnalité et la renvoie à l'autre au fil de décors se transformant.

Réervations : 11 mai - Espace Fayolle de Guéret (05.55.52.96.35) ; 16 mai - Espace de l'Ecluse de la Souterraine (05.55.63.10.06) ; 18 mai - Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson (05.55.83.09.09).



Des œuvres du Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret reproduites et accrochées aux grilles du jardin public : un avant-goût pour de futures visites.

MUSÉE DE GUÉRET

Sa signature, l'éclectisme

Le musée de Guéret regorge de richesses et les montre, interpellant les passants dans la rue. Entre une rétrospective Auguste Clergeau et un hommage à Marcel Jouhandeau, il propose de visiter sa réserve africaine.

Des œuvres dans la rue. Leurs photos, en tout cas, accrochées aux grilles du jardin public comme d'autres à celles du Palais du Luxembourg, en une adaptation guérétoise qui s'inscrit dans une vaste campagne de communication et d'animation. À tous ceux qui passent sans le voir, sans même lui dire bonsoir, le Musée de Guéret a décidé de dévoiler un peu de ses trésors, en une quinzaine de panneaux, comme un avant-goût à de futures visites.

Ailleurs, dans la ville, des affiches posent cette question que le quotidien nous fait fuir : "Depuis quand n'avez-vous pas été ébloui" ? Un nouveau logo, une plaquette généraliste assortie d'une collection de trois dépliants déclinant les grands thèmes présents dans ses collections - Émaux, Sculpture, Peinture - forment un chœur pour y répondre par cette signature simple : Musée d'Art et d'Archéologie. Le MAA. De Guéret, évidemment. Pareille volonté de communiquer ne serait rien si elle ne faisait pas écho à un minimum de contenu. Et

c'est bien de contenu que le MAA manque le moins, le minimum constituant, en l'espèce, un maximum, au point que Catherine Wachs, la conservatrice, avoue qu'il tutoie l'innombrable. Cela permet et c'est toujours affaire de bonne volonté - de mettre en place une politique d'animation dynamique et variée ; comme proposer, après le Japon en 2005, de nouveaux ravissements, africains cette fois. Catherine Wachs a ainsi retrouvé, dans les réserves guérétoises, pas moins de 150 pièces, objets d'art africain ou œuvres inspirées de l'Afrique.

Ce temps fort de l'été sera, une nouvelle fois, co-organisé en partenariat avec la Tuilerie de Pouligny, qui s'est donné pour spécialité de faire connaître les potiers du monde entier. En attendant, l'éclectisme du MAA nous permet de découvrir l'œuvre creusoise d'Auguste Clergeau, à travers une rétrospective rendant hommage à l'œuvre de ce Guérétois d'adoption, et nous promet un rendez-vous pour la rentrée avec un de ses contemporains, beaucoup moins académique : Marcel Jouhandeau. ■

"Depuis quand n'avez-vous pas été ébloui" ? : pour répondre à cette question, suivez la flèche et rejoignez le Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret.



A voir cette année !

Rétro Auguste Clergeau : Guérétois d'adoption - il arriva en 1930 pour enseigner au lycée de garçons (futur lycée Pierre Bourdan) - Auguste Clergeau s'est fait connaître pour son œuvre réaliste d'une profonde unité. Portraits et paysages à voir ou revoir jusqu'au 21 mai.

L'Afrique : Le Musée d'Art et d'Archéologie et la Tuilerie de Pouligny, après l'escale japonaise de 2005, invitent à un nouveau voyage. Du soleil levant au soleil ardent, direction l'Afrique, du Maghreb à l'Afrique subsaharienne, entre art africain et créations africanistes. Du 16 juin au 31 août 2006.

Marcel Jouhandeau : Après la réception d'un écrivain dans le cadre du Mai du Livre, expo et débat sur l'écrivain emblématique de Guéret, à partir du 9 septembre. Renseignements : 05.55.52.07.20 ; www.ville-gueret.fr

Et aussi...

GONG ! L'HEURE DES PETITS

"Gong !" est un voyage musical qui évoque les origines de la terre et de l'homme, pour les yeux et les oreilles des tout-petits (2-4 ans). Une approche sensorielle et symbolique, avec deux musiciennes chanteuses qui emmènent les bambins à la découverte de sonorités minérales, au cours de trois représentations de 30 minutes, le 15 mai, à l'Espace Fayolle de Guéret.

Renseignements et réservations à l'Espace Fayolle (05.55.52.96.35).



NUIT DU MÉTAL

L'Espace de l'Ecluse de la Souterraine propose, comme chaque année, la fameuse "Nuit du Métal". Oreilles fragiles s'abstenir, le samedi 27 mai, à partir de 20h30.

Renseignements et réservations à l'Office du Tourisme du Pays Sostranien (05.55.63.10.06).



MARIONNETTES ET CHANSONS DE MAINS...

"Lubie" est un spectacle inhabituel, succession de petits courts-métrages vivants et chorégraphiés. Les mouvements de doigts et de poignets exposent un tableau presque complet des émotions humaines, en duo avec deux violons. Des mains expressives, tour à tour danseuses, actrices et marionnettes, celles de la Compagnie "Les Remouleurs", qui s'animeront le 12 mai, à 19h30, au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson.

Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson (05.55.83.09.09).

